

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/09/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	6	9

Vote	
A l'unanimité des membres présents	
Pour : 9	
Contre : 0	
Abstention : 0	

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

L'an 2024, le 20 Septembre à 18:00, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTFERMY s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LONGCHAMBON Vladimir, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis de manière dématérialisée ou, par écrit à leur domicile aux conseillers municipaux qui en ont fait la demande, le 11/09/2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/09/2024.

**Présents** : M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire, Mme CHAUVY Christiane, MM : CONDAT Daniel, LEMAITRE Guy, NOALHAT Alexandre, ROBERT Claude

**Excusé(s) ayant donné procuration** : MM : ARNAUD Daniel à M. CONDAT Daniel, FAURE Pascal à M. LONGCHAMBON Vladimir, POURTIER Stéphane à M. ROBERT Claude

**Absent(s)** : Mmes : CHABERT Nadège, CHARRETON Amandine

**A été nommé(e) secrétaire** : M. LEMAITRE Guy

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

### 2024\_05\_08 – CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF OU D'UNE COMMISSION SPECIALISEE "ACTION SOCIALE" REMPLACANT LE C.C.A.S. DE MONTFERMY A COMPTER DE 2025

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de l'action sociale et des familles relatifs à la dissolution des Centres Communaux d'Action Sociale ;

**Vu** la délibération n°2024\_05\_07 en date du 20 septembre 2024, relative à la dissolution du C.C.A.S. de MONTFERMY ;

M. le Maire expose qu'il y a la possibilité de créer un comité consultatif ou une commission spécialisée "Action sociale" pour remplacer le C.C.A.S. de MONTFERMY, leur rôle étant d'accompagner le Conseil Municipal dans la définition et l'évaluation des actions sociales, malgré la dissolution du C.C.A.S.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

1. APPROUVE le principe de créer un organe pour remplacer le C.C.A.S. de MONTFERMY ;
2. DIT QUE sa création et sa composition feront l'objet d'une prochaine délibération.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Envoyé en préfecture le 14/10/2024

Reçu en préfecture le 14/10/2024

Publié le **25 OCT. 2024**

ID : 063-216302380-20240920-2024\_05\_08-DE



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

*Pour copie conforme :*  
*En mairie, le 14/10/2024*

**Le Maire**

**Vladimir LONGCHAMON**



**Le secrétaire de séance**

**Guy LEMAITRE**